



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 25 janvier 2023

Logements sociaux à Saint-Cloud : le tribunal administratif donne raison au préfet des Hauts-de-Seine

Dans son ordonnance du 25 janvier, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté le recours de la commune de Saint-Cloud contre l'arrêté de carence, donnant raison au préfet des Hauts-de-Seine.

En vertu de la loi SRU et du code de la construction et de l'habitation, la commune de Saint-Cloud est soumise à l'obligation de réalisation de 25% de logements locatifs sociaux. Constatant que cet objectif n'était pas atteint pour la période 2014-2017, le préfet des Hauts-de-Seine avait prononcé la carence de la commune de Saint-Cloud, par un arrêté confirmé par le tribunal administratif en janvier 2020 et par la cour administrative d'appel de Versailles en avril 2022.

Les arrêtés de carence permettent un renforcement des outils en faveur de la mixité sociale, en instaurant des sanctions incitatives à la production de logement social et en associant l'Etat à la politique de mixité sociale du maire.

A l'issue de la période 2017-2019 et suite à une procédure contradictoire menée avec la commune, le préfet avait à nouveau constaté la carence de Saint-Cloud et fixé, pour une durée de trois ans, le taux de majoration du prélèvement à 170% et transférant les autorisations d'utilisation et d'occupation du sol à la compétence du préfet des Hauts-de-Seine.

Le juge a confirmé cette décision le 25 janvier 2023, soutenant ainsi l'engagement de l'Etat à garantir, à Saint-Cloud et dans les autres communes des Hauts-de-Seine, l'application des trois principes fondateurs de la loi SRU : l'exigence de la solidarité, le développement durable et la qualité de vie, et enfin la démocratie et la décentralisation.

Cet engagement est par ailleurs renforcé à Saint-Cloud par la signature avec le conseil départemental, en octobre dernier, d'un protocole relatif à la création du « Musée du Grand Siècle » et au développement du parc de logement social à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr